

## JOURNAL

D E

## FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MARDI, 19 SEPTEMBRE 1797.

*De Rome, le 2 Septembre.*

Le cit. Joseph Buonaparte, nouvel ambassadeur de la république françoise près du Saint-Siège, est arrivé ici jeudi dernier avec son épouse et sa sœur. L'agent françois Cacault, et M. le chevalier d'Azzara, ministre d'Espagne, avoient été à sa rencontre.

Mgr. l'archevêque de Seleccion, confesseur de S. M. la Reine d'Espagne, a eu ces jours derniers son audience de congé.

*De Turin, le 2 Septembre.*

On vient de suspendre l'exécution de l'ordre, en conséquence duquel 10 mille hommes de troupes Piémontoises devoient le réunir et former un corps particulier entièrement à la disposition du général Buonaparte. L'on infère de ce changement que la paix aura lieu.

Le citoyen Magnani, ministre plénipotentiaire de la République Cisalpine, arrivé ici ces jours derniers, a présenté ses lettres de créance au Roi dans une audience particulière. — Le citoyen Miot, ambassadeur de la République françoise auprès de notre cour, est de retour du voyage qu'il a fait à Milan; M. le marquis de St. Marfan en est aussi revenu. Aussitôt après l'arrivée de ces ministres, il a été tenu, en présence de S. M., un conseil secret auquel les princes, fils du Roi, ont assisté. A l'issue de ce conseil, deux couriers ont été expédiés, l'un pour Vienne, l'autre pour Paris.

*De Venise, du 3 Septembre.*

L'escadre françoise mouillée à la vue de notre port, est celle qui a fait l'expédition de Corfou. Elle est beaucoup plus nombreuse qu'elle ne l'étoit à son départ, attendu que tous les vaisseaux Vénitiens qui se trouvoient à Corfou et dans les autres isles Vénitiennes, se sont réunis

à elle. L'on se flatte ici que si la paix n'a pas lieu entre l'Autriche et la France, cette escadre effectuera un débarquement sur les côtes de l'Istrie. La perte de ces provinces paroît toujours tenir fortement à cœur à notre gouvernement, et il n'est aucune démarche qu'il ne tente pour les recouvrer. C'est principalement dans cette vue que le cit. Dandolo fut envoyé dernièrement près du général Buonaparte. La municipalité vient de faire imprimer et publier le rapport que cet envoyé a fait sur sa mission. L'on y remarque entre autres une assertion sur la véracité de laquelle on peut élever des doutes fondés: *Je demandai* (dit Dandolo) *à Buonaparte, avec cette franchise qui caractérise un républicain, si par aventure le Directoire avoit consenti à l'occupation de l'Istrie & de la Dalmatie. Il me répondit que non.... Et comme j'insistai, il me le répéta d'une manière si affirmative, que je fus entièrement tranquillisé. Il me demanda en outre quel étoit l'esprit des habitans de ces provinces, & il me dit de lui remettre les cartes topographiques de quelques endroits.*

*Suite de Milan, le 9 Septembre.*

Rien n'est plus propre à prouver que la cour de Turin a tenu, depuis la paix, la conduite la plus franche, la plus loyale et la plus amicale envers la France, que l'intérêt vif et prononcé que le général Buonaparte continue de prendre à la personne et aux Etats de S. M. Sarde. Ce commandant en chef vient encore d'en donner un témoignage peu équivoque: Une partie de transfuges Piémontois s'étoient retirés sur le territoire voisin, où ils avoient trouvé asyle et protection; de-là ils pouvoient inquiéter les frontières du Piémont. Le gouvernement Sarde, ayant fait des représentations à ce sujet à Buonaparte, ce général a ordonné

assitôt à un corps de ses troupes de se porter contre ce ramas de vagabonds et de le disperser. Cet ordre a été ponctuellement exécuté, et les frontières des Etats du Roi de Sardaigne sont, au moyen de cette mesure, aussi tranquilles que l'est l'intérieur du pays.

Le cardinal Mathei, archevêque de Ferrare, et Mgr. Condrochi, archevêque de Ravenne, ont adressé chacun une lettre au Directoire Cisalpin, dans laquelle ils l'engagent à maintenir intacte la religion catholique dans les provinces de Ferrare et de la Romagne, qui se trouvent maintenant réunies à la République Cisalpine.

*Note remise par l'ambassadeur de la Porte Ottomane au Directoire exécutif de la République française.*

„Citoyens Directeurs. L'occupation inattendue faite par les armées impériales de l'Italie & de la Dalmatie; les bruits qui courent que S. M. Impériale se propose de se maintenir en possession de ces provinces, ne permettent point à la Porte Ottomane de rester indifférente sur le sort futur d'un pays si voisin de ses domaines & appartenant à une ancienne République, sa fidelle amie & alliée. L'ambassadeur de la Porte se trouve donc obligé d'exposer au Directoire exécutif ses sentimens sur un objet que les intérêts de sa cour & l'amitié qui règne entre elle & la République française exigent qu'il prenne en sérieuse considération. L'ambassadeur est bien éloigné de croire que l'occupation susmentionnée ait pu se faire du consentement tacite ou explicite du général en chef Buonaparte, & il est fermement persuadé que cet illustre général aura vu avec déplaisir une démarche aussi arbitraire, & aussi contraire aux intérêts de la Porte Ottomane, qu'à ceux de la nation française, au nom de laquelle il commande les armées en Italie. L'ambassadeur fait apprécier autant qu'il convient la loyauté de la nation française. Il fait que constante dans les principes d'une véritable amitié, elle n'a pu manquer de remarquer la fermeté que la Porte a montrée depuis les premiers momens de la régénération politique de la France, pour rester sa fidelle alliée; combien l'influence de son souverain sur les puissances Barbaresques a contribué à faciliter les moyens d'approvisionnement aux provinces françaises du Midi dans des circonstances très critiques. La nation française est trop chère à son cœur pour qu'elle puisse jamais douter que dans un moment où la paix se négocie, où il s'agit de redonner la tranquillité à l'Europe, le gouvernement français puisse consentir que les provinces susdites restent au pouvoir de l'Autriche. L'ambassadeur ne peut croire autre chose, si ce n'est que le Directoire exécutif employera tous les moyens, & même la force des armes, pour contraindre l'Empereur à y renoncer. Les liens de l'amitié étroite & de l'alliance qui unissent la Porte Ottomane à la nation française, exigent que le Directoire fasse tous ses efforts à cet effet. L'affaire est d'une telle importance, que la plus absolue prévoyance est indispensable pour éloigner les fâcheuses conséquences qui pourroient résulter au cas contraire. L'intérêt est ici commun. Si l'on accorde l'Italie à l'Empereur, il n'y a pas à douter que, devenu maître de ces forces navales qui appartiennent à une République pacifique, il ne s'élève au rang de puissance maritime, & qu'il acquière des moyens terribles & entièrement funestes à l'Empire Ottoman. Son alliance avec la Russie & l'Angleterre, dont les projets connus tendent à chasser, s'il est possible, la Sublime Porte de ses provinces d'Europe, trouve-

ra un appui auquel il ne sera pas aisé d'opposer un obstacle suffisant. La mer noire sera couverte des flottes Russes, & la mer blanche de celles de S. M. l'Empereur. S'il reste maître de la Dalmatie, à laquelle seront nécessairement unies la République de Raguse & l'Albanie, la Bosnie sera entièrement découverte & devra céder au premier choc, puisqu'elle est dépourvue de forteresses & qu'elle se trouveroit environnée de tous côtés, excepté de celui de l'Orient, par les pays autrichiens; l'Epire, la Macédoine & les autres contrées jusqu'à la Morée courroient le même risque. Le commerce de la nation française dans les échelles du Levant seroit anéanti, vu que les productions & marchandises de la Hongrie, de la Dalmatie & de l'Allemagne, pourroient être plus facilement & plus promptement embarquées, & auroient un bien moindre sujet à faire que celles venant de la Méditerranée. Ce court exposé offrira sans doute une ample matière aux réflexions du Directoire exécutif; & il n'aura pas de peine à se convaincre que la gloire & les intérêts de la nation française exigent qu'il prenne des mesures décidées & efficaces. La République française se montrera loyale & constante envers son allié le Grand Seigneur, comme elle l'a toujours été; ferme dans ses sentimens, elle ne souffrira pas qu'il soit causé des dommages à un état qui, dans toute occasion & dans les momens du plus grand embarras, a su résister aux intrigues & aux insinuations de ses ennemis. L'ambassadeur, entièrement convaincu que tels sont les principes qui guident le Directoire exécutif, s'attend à en voir bientôt les heureux effets, & ce sera pour lui une douce satisfaction de pouvoir en transmettre à la Sublime Porte les assurances. J'ai l'honneur d'être &c.

*Des frontières de la Russie, le 2 Septembre.*

L'armée Russe a pris depuis quelques mois un nouvel aspect. Presque tous les uniformes sont verd foncé; il n'y a que les cuirassiers qui aient un uniforme blanc. L'Empereur a créé une nouvelle garde noble, composée de deux compagnies; elle est très richement équipée.

Il a été publié dans la Lithuanie une Ukase, par laquelle les nouveaux soldats de recrue ne seront plus tenus à servir toute leur vie; ils contracteront seulement un engagement de huit ans. L'Empereur a accordé aussi aux nobles le privilège d'être exempts de punitions corporelles.

*De Stockholm, le 5 Septembre.*

Le Roi est arrivé ici, dimanche au soir, de retour du voyage qu'il a fait en Allemagne. S. M. s'est aussitôt rendue au château de Haga.

La princesse de Baden, future épouse de notre monarque est attendue pour la fin de ce mois. On équipe à Carlsrone une petite escadre, qui doit aller prendre S. A. à Wismar. La cérémonie du mariage et le couronnement auront lieu au commencement de Novembre.

*Des frontières de l'Autriche, le 8 Septembre.*

L'armée impériale qui campe actuellement en Carniole, dans le Frioul, en Carinthie et dans le Tyrol, est de 100 bataillons, 68 compagnies détachées et 96 escadrons. La généra-

lité qui y est employée, consiste en 2 généraux d'artillerie, 12 lieutenans-généraux et 29 généraux-majors. L'artillerie de réserve forme un parc de 137 pièces de canons.

Le général d'artillerie-comte de Wallis commande l'aile gauche de l'armée d'opération. Le lieutenant-général Hotze commande l'aile droite. L'armée de réserve est aux ordres du général d'artillerie baron de Terzy. — Un corps détaché est aux ordres du général-lieutenant, comte de Haddick. — Un second en Tyrol, est commandé par le lieutenant-général baron de Köpen. — Un troisième en Istrie par le général-major baron de Köblös. — Un quatrième en Dalmatie, par le général-major Rucavina.

*De Londres, le 5 Septembre.*

Le paquebot l'*Amsterdam*, est arrivé à Greenock, en Ecosse, venant de Newyork. Les lettres qu'il a apportées, portent la date du 16 Juillet. A cette époque, la plus grande fermentation régnoit dans toute l'Amérique; les négocians et armateurs jettoient les hauts cris. Les bâtimens de guerre françois, et à leur exemple, les vaisseaux espagnols poursuivoient et enlevoient les navires marchands américains jusques dans leurs ports. Les espagnols avoient refusé d'évacuer les forts qu'ils occupent sur le territoire américain, comme ils en étoient convenus par le dernier traité. Les représentans étoient divisés entre eux, la majorité votoit encore pour les mesures proposées par le président; mais lorsque l'assemblée étoit complète, cette majorité n'alloit guères au-delà de trois ou quatre votans. On avoit arrêté à Newyork et conduit à Philadelphie, un certain docteur romain, nouvellement arrivé d'Angleterre, et que l'on supposoit être le personnage d'importance désigné dans la correspondance de M. Blount.

*Extrait des Nouvelles de Paris, du 13 Septembre.*

La légation de Lille, qui étoit composée des citoyens Letourneur, Colchen et Maret, est maintenant formée des citoyens Treillard, Bonnier, ex-conventionnels, et Desché, chef de bureau au département des relations extérieures.

Le Directoire n'a pas encore nommé aux ministères de la justice et de l'intérieur. Les portefeuilles de ces deux départemens ont été confiés provisoirement au ministre de la marine et à celui de la police générale.

C'est à tort que l'on a annoncé l'arrivée du général Moreau à Paris. Le Rédacteur nous assure qu'il n'y étoit pas encore le 12 au soir.

M. Cabarrus est arrivé depuis peu de jours à

Paris. Il revient de Hollande. Il avoit été envoyé par le Roi d'Espagne pour assister au congrès général; mais il est rappelé, et doit reprendre demain la route de Madrid.

Le Directoire a publié un programme sur la fête de la fondation de la république, qui sera célébrée le 1er Vendémiaire (22 Sept.) Il y aura des courses à pied et à cheval, et des courses de chars.

Il vient aussi d'être publié une nouvelle proclamation du Directoire exécutif aux françois. Dans cette pièce, on exhorte le peuple à se plier enfin aux formes républicaines, à pratiquer la déclaration des droits &c des devoirs, à se servir du nouveau calendrier, à célébrer la Décade au lieu du Dimanche, et à préférer à tous les titres celui de citoyen. Après avoir tracé les obligations qu'impose la qualité de républicain, le Directoire dit: Peuple françois, voilà ce que tu devrois être; tu le serois déjà, si tu n'étois bien pénétré de ton acte constitutionnel, si tu n'avois écouté ceux qui ont diffamé l'esprit républicain &c. Ab cesse de les croire, hâte-toi de sortir du chemin qu'ils t'avoient tracé &c.

Nous lisons dans l'*Ami des Loix* les détails suivans: Les chonans de Paris ne se tiennent pas pour batus; déjà le 22 Fructidor (10), au théâtre de Molière, ils ont insulté des citoyens, qui prudemment ont méprisé leurs provocations. Hier, chez un restaurateur, le représentant Lehardi, qui a si puissamment concouru à opérer la révolution du 18, a été menacé & attaqué par deux chonans qui vont maltraiter au point qu'il s'est vu forcé de mettre la main sur le collet de l'un, pour le conduire chez le juge de paix, mais bientôt son camarade ayant pris la fuite, celui-ci est parvenu à se faire relâcher. Si le ministre de la police n'y prend garde, ces égorgeurs enrégimentés par Pichegru, vengeront bientôt leur général de sa disgrâce, en faisant périr successivement les hommes marquans qui ont le plus contribué à terrasser le royalisme & ses agens.

Les prisonniers partis le 9 pour Orléans sont: Delarue, Rôvère, Bourdon de l'Oise, Willot, Pichegru, Aubri, du conseil des 500; Lafond-Ladébat, Barbé-Marbois, Tronçon-Ducoudray et Murinais, des anciens; Ramel, commandant des grenadiers du corps législatif; Brottier et Lawilleheurnois; le citoyen Barthélemi avec son valet-de-chambre qui n'a pas voulu le quitter. — On vient d'arrêter Gilbert-Desmolières au château de Villiers, sur les bords de la Seine; il a été conduit au Temple. L'on dit aussi que Vaublanc qui s'étoit soustrait à la première poursuite faite contre les députés, s'est rendu au Temple où il s'est fait écrouer. — Madame la duchesse d'Orléans a obtenu d'être déportée en Espagne. — Il est absolument faux, dit la

*Gazette Nationale*, que Carnot ait péri, soit de sa main, soit de toute autre. Il a fui; et même des personnes qui passent pour lui avoir été attachées, le disent arrivé en bon lieu. — L'abbé Dubois a été relâché.

Les Royalistes, dit le journal des *Hommes Libres*, attendoient un *Dix-huit*, mais non pas un *dix-huit Fructidor*; c'est bien le même nombre, mais ce n'est pas la même chose.

Suivant la même feuille, il a été fait une visite domiciliaire chez Madame de Stael.

Lorsqu'on annonça à l'ambassadeur Turc qu'il venoit de se passer un grand événement à Paris, mais que le Directoire avoit triomphé; il demanda: *combien y a-t-il de rétes sur le palais Directorial?*..... En apprenant qu'il n'avoit pas été versé une seule goutte de sang, il témoigna une surprise extrême. L'*Espiegle*, qui rapporte cette anecdote, ajoute que si l'on n'a tué personne, c'est que l'on a eu peur.

Le nombre des députés dont les élections ont été déclarées nulles est de 149, savoir 105 du conseil des *cing-cents*, et 44 des anciens. Il faut y ajouter les 30 membres des 500, et les 10 des anciens condamnés à la déportation; ce qui fait en total général 189 membres sortis du corps législatif, savoir: 135 des 500 et 54 du conseil des anciens.

De la Haye, le 9 Septembre.

Les généraux Daendels et Dumonceau sont arrivés hier ici du Texel. Ils y retourneront incessamment pour faire débarquer toutes les troupes et les renvoyer à leurs garnisons respectives; une partie a déjà été mise à terre. — Mardi dernier, l'amiral Winter fut informé que les anglois se proposoient de détacher des chaloupes canonnières et des brûlots pour mettre le feu à notre flotte. En conséquence, il fit ranger les vaisseaux en ordre de bataille. Com-

me l'ennemi n'a point réalisé son projet, la flotte a repris sa première position.

Notre nouveau ministre près de S. A. S. le Landgrave de Hesse-Cassel se nomme de Ruedt.

L'on apprend de Coppenhague que le Prince-Royal nouveau né est mort quelques jours après sa naissance.

De Bruxelles, le 12 Septembre.

L'administration de la Dyle a reçu différentes loix rendues par le corps législatif, avec l'ordre de les faire exécuter aussitôt à la rigueur. Une de ces loix ordonne à tous les émigrés sans exception, rayés provisoirement, de sortir de Bruxelles dans les 24 heures et de la République dans 15 jours. Un grand nombre se préparent à quitter cette ville aujourd'hui, pour retourner en Allemagne. L'administration a écrit d'abord au ministre en faveur des émigrés Belges, pour lesquels elle reclame une exception à la loi générale; mais en attendant une réponse, la loi doit être exécutée.

Une autre résolution ordonne à tous les ministres du culte, de faire la déclaration de haine à la royauté & à l'anarchie; ceux qui exerceroient leurs fonctions sans avoir rempli cette formalité, seront condamnés, pour la première fois à 6 mois d'emprisonnement, & à six cents livres d'amende, & pour la récidive à la déportation. — Il est aussi enjoint, par un arrêté du Directoire, à tous les ecclésiastiques de ne pas porter de costume particulier en public.

Les rédacteurs des feuilles intitulées *Impartial Européen*, *l'Impartial Bruxellois*, ont prévenu par une déportation volontaire, celle à laquelle le corps législatif venoit de les condamner.

De Stutigard, le 16 Septembre.

S. A. R. l'Archiduc Charles arriva ici, avant-hier, avec une partie de sa suite. Hier, ce prince est reparti pour se rendre au camp de Ludwigsbourg. Demain il y aura une revue générale des troupes qui forment ce camp, et le 18 les manœuvres commenceront.

\*\* Comme il commence à se glisser ici dans la circulation, de faux écus de Brabant, perians l'année 1794 de la lettre B, lesquels sont beaucoup trop légers, très défectueux, mal frappés, surtout à l'envers du buste, & en général très aisés à distinguer des bons, n'étant d'ailleurs que de pur cuivre argenté: L'on en instruit par celle-ci le Public, afin que chacun se garde de recevoir ou donner de ces écus de Brabant qui n'ont aucune valeur.

Publié à Francfort le 16 Septembre 1797.

(L. S.) Le département des finances.

\*\* On offre une place dans une bonne Berline pour se rendre en poste à Bruxelles; une personne honnête pourroit en profiter en payant un cheval; S'adresser chez M. Piatas, sur le Neukräm.

\*\* Samedi soir, entre 6 & 7 heures, on a perdu un Cachez taillé en pierre sardienne, garni en or, auquel se trouveront encore quelques membres d'une chaîne de montre. Celui qui le portera au propriétaire demeurant sur la Büchergasse, Lit I, N<sup>o</sup> 185, aura un Louis d'or de récompense.

\*\* On désireroit savoir des nouvelles de M. Baillet Duqueroir, émigré françois, qui a fait la campagne de 1792 dans le corps des Chevaux-Légers. On prie les personnes qui auroient connoissance de sa demeure actuelle, d'en donner avis à M. André, imprimeur libraire, rue de Mayence à Francfort. On a des choses importantes à lui faire savoir.